

Comment puis-je connaître ma consommation annuelle ?

Notre réponse

Votre consommation moyenne annuelle se trouve sur votre facture de régularisation. Il est également possible de demander à votre gestionnaire de réseau de distribution un historique de vos consommations passées.

Si vous ne disposez pas de votre consommation annuelle, il faudra l'estimer en fonction de la taille du logement, du nombre d'habitants, etc. Le simulateur de la CWAPE propose des estimations en fonction de votre situation.

Attention ! Si vous utilisez une estimation de votre consommation, gardez à l'esprit que votre consommation réelle risque d'être plus élevée, et que vous risquez donc de devoir de l'argent à votre fournisseur lors de la régularisation.

Références légales

Documents type

Date de mise à jour: Mardi 21/05/19